

Département de la  
Somme  
Arrondissement de  
Péronne

COMMUNAUTÉ  
DE LA HAUTE SOMME

Combles – Péronne - Roisel

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le 08/04/2021

ID : 080-200037059-20210406-CCHSARR2021114B-AI

2021-114 BIS  
Annule le 2021-  
114

## Extrait du registre des arrêtés

### ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE RELATIVE A DEUX MODIFICATIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE PERONNE

Vu le Code de l'Environnement,  
Vu le Code de l'Urbanisme,  
Vu l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, le dossier n'étant pas soumis à évaluation environnementale,  
Vu la décision n° E21000048/80 de M. le Président du Tribunal Administratif d'Amiens désignant M. Régis DE LAUZANNE, demeurant à Amiens en qualité de commissaire enquêteur,  
Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique.

#### ARRETE

##### Article 1

Il sera procédé à une enquête publique conjointe sur les 2 modifications du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Péronne pour une durée de 15 jours, du 26 avril au 10 mai 2021.

##### Article 2

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de ces deux modifications du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

##### Article 3

Monsieur Régis DE LAUZANNE domicilié au 209 rue Lemerchier à AMIENS, directeur général adjoint, délégué au développement durable au sein du Conseil Départemental de la Somme, en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal Administratif.

##### Article 4

Les dossiers de projets de PLU et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles par projet de modification, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront disponibles au siège social de la Communauté de Communes de la Haute Somme, 23 avenue de l'Europe à Péronne, pendant la durée de l'enquête.

*Horaires d'ouverture : lundi au vendredi, 8h30 à 12h00 13h30 à 17h00*

L'enquête publique sera close le 10 mai 2021 à 18 heures.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse

suivante : 23 avenue de l'Europe BP 80 051 80201 PERONNE Cedex ou à l'adresse électronique suivante [cchs@cchs.fr](mailto:cchs@cchs.fr)

#### *Article 5*

M. le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Communauté de Communes de la Haute Somme :

- Le lundi 26 avril de 10h00 à 12h00
- Le lundi 10 mai de 16h00 à 18h00,

Compte tenu du contexte sanitaire, le port du masque est obligatoire lors de ces permanences, ainsi que le respect des gestes barrières et la distanciation sociale. Du gel hydroalcoolique sera mis à la disposition du public.

Pour les personnes ne souhaitant ou ne pouvant pas se déplacer, deux permanences téléphoniques seront assurées par M. le commissaire, au 03.22.84.27.51 :

- Le lundi 26 avril de 9h00 à 10h00,
- Le lundi 10 mai de 15h00 à 16h00,

#### *Article 6*

Dès réception, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Communauté de Communes aux jours et heures habituels d'ouverture. Les conclusions du commissaire ou de la commission chargée de l'enquête publique sont communiquées, sur leur demande, aux personnes intéressées (article L. 134-31 du Code des relations entre le public et l'administration).

#### *Article 7*

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : M. le Président de la Communauté de Communes de la Haute Somme.

#### *Article 8*

La commune et la Communauté de Communes de la Haute Somme disposent d'un site internet sur lequel des informations relatives à l'enquête pourront être consultées :

- [www.coeurhautessomme.fr](http://www.coeurhautessomme.fr), rubrique Territoire et Equipement – PLU de Péronne
- <https://ville-peronne.fr/fr/>

#### *Article 9*

Le présent arrêté sera affiché via l'avis d'enquête publique au moins 15 jours avant le début de l'enquête et durant toute la durée de l'enquête sur le panneau d'information de la Mairie et au siège de la Communauté de Communes de la Haute Somme.

#### *Article 10*

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commissaire Enquêteur,
- Mme. La Présidente du Tribunal Administratif,
- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Péronne/Montdidier

Fait à Péronne, le 6 avril 2021

Le Président, Éric FRANÇOIS



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE SOMME' around the perimeter and 'Péronne' in the center. The signature is written over the stamp and extends to the right.